

COMMUNE

Du 06 FEVRIER 2019

Du Coudray-Macouard

L'an deux mil dix-neuf le six février à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents :

AUVINET Françoise, SCHOTT Laurence, BOUET Alain, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, COLONNIER Jacky, Marie-Christine THOREAU, François LEROY, Marie-Christine THOREAU

Absents ayant donné pouvoir :

Mr Juin Gilles ayant donné pouvoir à Mr Eric Hergué
Mr Allard Yves ayant donné pouvoir à Mme Françoise Auvinet
Mme Schott Laurence ayant donné pouvoir à Mr Canteau Denis

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal ; Denis CANTEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Janvier 2019

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1- OBJET : VALIDATION DES CHANTIERS JEUNES – CENTRE SOCIAL ROLAND CHARRIER

Le Centre Social et Culturel Intercommunal a présenté l'ensemble des activités proposées : 16 à 17 jeunes du Coudray ont participé à l'accueil de Loisirs des jeunes l'an passé. Un Point Information Jeunesse (label délivré par l'état) a été ouvert avec l'objectif est d'accueillir, écouter, informer et accompagner les jeunes.

L'an passé, le Conseil Municipal avait évoqué la possibilité de lancer un chantier jeune qu'il faudra budgétiser cette année pour des travaux réalisables au printemps ou à La Toussaint. Il faudra identifier les activités à réaliser : aménagement du jardin botanique, peinture des portes des garages rue Tournante, désherbage du cimetière, ...

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

DONNE son accord sur le principe de lancer 1 ou 2 chantiers jeunes sur 2019

VALIDE un taux horaire de 5 €/h pour les chantiers 2019.

AUTORISE Mme le Maire à mettre en place cette convention avec le centre social.

2- OBJET : VALIDATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE ELANCITE

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'entreprise Elancité nous propose un contrat de maintenance annuel pour les radars pédagogiques.

Ce contrat de maintenance comprend les réparations pièces et main d'œuvre retour usine, Mise à jour des logiciels d'exploitations, Assistance à l'installation des logiciels, assistance à l'utilisation prioritaire et au traitement prioritaire des réparations non couvertes.

Le contrat est prévu pour une durée de 36 mois pour un montant total HT de 398 € pour un an pour les deux radars.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le contrat de maintenance annuel pour un montant annuel de 398 €HT

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit contrat

3- OBJET : VALIDATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE ELANCITE

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'entreprise Elancité nous propose un contrat de maintenance annuel pour les radars pédagogiques.

Ce contrat de maintenance comprend les réparations pièces et main d'œuvre retour usine, Mise à jour des logiciels d'exploitations, Assistance à l'installation des logiciels, assistance à l'utilisation prioritaire et au traitement prioritaire des réparations non couvertes.

Le contrat est prévu pour une durée de 36 mois pour un montant total HT de 398 € pour un an pour les deux radars.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le contrat de maintenance annuel pour un montant annuel de 398 €HT

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit contrat

4- RESTAURANT – LOYER – TRAVAUX LOGEMENT

Le candidat qui semblait intéressé ne donnera pas suite au final : il a indiqué que loyer et le fonds de commerce étaient notamment trop élevés pour lui, la disponibilité du logement en septembre était également un frein.

Le tarif de location du restaurant pratiqué dernièrement était de 600 € TTC ce qui correspond au prix du marché selon une agence immobilière saumuroise.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'aménagement du logement au-dessus du restaurant, il faudra réactualiser les devis.

5- VALIDATION DOCUMENT PLUI

Madame Le Maire présente le PLUI avec les compléments apportés suite à la présentation par les services de l'Agglo réalisé le à la mairie le 21 janvier 2019

M. Leroy quitte la séance à 23h avant le vote

Le conseil municipal valide le PLUI avec les quelques remarques apportées en cours de séance qui seront communiquées par Madame Le Maire au cabinet d'études

6- PLAN NATURE

Madame Le Maire présente le plan Nature proposé par le PNR concernant 4 sites particuliers : La prée de Bron, l'île de Bron, Le Pas de La Biche, linéaire de haies.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour que les agents du PNR puissent commencer à travailler sur le secteur d'intervention et réaliser une ébauche de plan de gestion.

7- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FPRNM – DOSSIER CAVITES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 novembre 2018 portant adoption du dossier de maîtrise d'œuvre du dossier « entre Loire et coteaux » concernant le comblement des cavités mairie. Il convient pour ce dossier de solliciter une subvention.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour le comblement des caves mairie.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

SOLLICITE auprès du FPRNM une subvention aussi élevée que possible pour le projet de comblement des caves de la mairie.

AUTORISE Mme Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8- CIMETIERE – PROJET CAVURNES – REGLEMENT ET TARIFS

Mme Le Maire précise qu'il faudra établir un règlement et un tarif pour des cavurnes (1 m²)

9- RESERVE SALLE DES FETES – AMENAGEMENT ARMOIRE ET BACS A VAISSELLE

Mme Le Maire indique qu'il faudra définir le mobilier pour l'aménagement de la nouvelle réserve salle des fêtes (armoire grande capacité, Bac assiettes, Chariot de transport, Bac a verres, ...)

QUESTIONS DIVERSES

A- Local Facteur

Le Facteur voudrait déjeuner au Coudray car actuellement il prend sa pause du midi aux Ulmes. La salle des associations lui conviendrait (en incidence cela lui permettrait de faire la distribution le matin au Coudray).

B- visites du Fresne

Les élèves du Fresne viendront au Coudray du 15 au 17 mai : les repas pourront être pris au local des chasseurs.

C- Déménagement local jeunes et RAM

Pendant les travaux de l'école le local jeune sera utilisé par l'école il convient donc de déménager les activités jeunes et le RAM à la nouvelle salle des associations Place de la Poste.

D- LOCATION DES TERRES GERBIER ANNEE 2018

Il convient de réviser le loyer des terres à quintaux de blé pour la parcelle ZE51 d'une superficie de 98a80ca située dans la zone artisanale du Pas de la Biche.

Cette parcelle est louée à l'EARL Gerbier

Le loyer 2017 était de 106.26 €. Considérant l'indice national des fermages 2018 par rapport à 2017 qui est de 103.05. Il convient d'appliquer cette variation.

Le loyer 2018 s'élève donc à 103.03 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité à mains levées :

AUTORISE Mme le Maire à rédiger le titre exécutoire de recette à l'EARL Gerbier pour un montant de 103.03 € pour l'année 2018.

E- Ecole du Coudray

Denis Canteau indique qu'il souhaiterait organiser une collecte de photos et de documents relatifs à l'école afin de constituer un fond documentaire qui pourrait être présenté lors de l'inauguration à la fin des travaux. Les modalités pour recueillir ces informations restent à définir (plate forme numérique, permanence en mairie pour scanner les documents, ...).

A 23h40, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.